



- Patrimoine de l'A.V.A.P.
- Limites des secteurs
- Bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire de Patrimoine Architectural Exceptionnel
- Patrimoine architectural exceptionnel
- Patrimoine architectural remarquable
- Bâtiment structurant
- Murs et encadrements de type traditionnel
- Murs bâtis
- Petit patrimoine architectural ou détail architectural remarquable
- Culture à protéger
- Culture industrielle
- Couvertures hydrauliques et maritimes
- Espaces boisés protégés
- Jardins et parcs, jardins partagés
- Jardins et parcs anciens
- Aires et alignements d'arbres existants à protéger
- Autres et alignements d'arbres existants, à recenser ou à planter
- Haies existantes ou à créer
- Sols protégés
- Prospections particulières ou faisceaux de perspectives à conserver sur un site, un édifice ou un ensemble bâti

